

*Initiatives ministérielles*

provinces. Ces conditions peuvent relever de domaines qui, autrement, échapperaient au gouvernement fédéral.

Le député de Timmins a dit aujourd'hui que le projet de loi C-20, qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage et prévoit l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage, vise à assurer la stabilité et la viabilité du régime d'assurance-chômage. Grâce à cette mesure, on n'aura pas besoin plus tard d'avoir recours à des augmentations beaucoup plus importantes pour renflouer les coffres de l'assurance-chômage. Cela empêchera également l'accumulation de dettes à ce chapitre.

Les taux de cotisation avaient été fixés en 1989 pour une période de trois ans débutant en 1990 en fonction des conditions économiques prévues à l'époque. La situation économique et le taux de chômage se sont toutefois grandement détériorés, comme chacun sait. Si les cotisations étaient maintenues aux taux actuels, la caisse de l'assurance-chômage, qui avait un surplus à la fin de 1990, accuserait un déficit de 6 milliards de dollars à la fin de 1992 en raison de l'augmentation plus rapide que prévue des prestations à verser.

Un tel déficit menacerait l'autofinancement de ce programme et mettrait le gouvernement fédéral dans une situation fiscale difficile. L'accumulation de dettes a pour l'assurance-chômage le même effet que pour toutes les autres dettes fédérales. Nous savons ce qu'il en coûte d'emprunter aujourd'hui et de grever notre avenir. Dieu sait quel fardeau cela représente pour nous à l'heure actuelle.

Une bonne gestion, c'est prendre les mesures nécessaires pour que l'assurance-chômage continue à s'autofinancer. Je sais que tous, nous avons entendu des électeurs nous parler de leurs prestations d'assurance-chômage et de leurs difficultés, mais cela me rappelle un commercial que nous voyions à la télévision il n'y a pas si longtemps: «Vous pouvez me payer maintenant ou plus tard.» Le problème, c'est que si vous choisissez de payer plus tard, la dette grossit sans arrêt et vous devez, au bout du compte, payer beaucoup plus.

Il y a toujours eu des gens pour nous dire que nous devons tout payer au fur et à mesure. Certains proposent même d'adopter une loi forçant le gouvernement à adopter un budget équilibré tous les trois ans. Ce serait là une loi intéressante et il serait encore plus intéressant d'essayer de la faire fonctionner, surtout en cette période où nous avons une dette si élevée, mais c'est vers cela que nous nous dirigeons. En 1995, nous aurons un budget où nous n'aurons plus à emprunter du public et nous pourrions même commencer à rembourser une partie de la dette que notre gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont accumulée ces dernières années.

Le projet de loi C-20 modifie également la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette loi prévoit que le gouvernement fédéral doit transférer aux provinces 95 p. 100 de tout l'impôt sur le revenu fédéral payé par les sociétés privées d'électricité et de gaz. Ces transferts ont été gelés dans le budget de 1990 et, puisque le gouvernement n'a pas les moyens de reprendre ces paiements, compte tenu du contexte économique actuel, le gel est prolongé de quatre ans.

En période de difficultés économiques, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement et les fonctionnaires portent une partie du fardeau des compressions, et il incombe tout particulièrement aux hommes et aux femmes politiques de donner l'exemple et de se montrer déterminés à aider le pays.

À l'origine, le projet de loi C-20 prévoyait une compression de la rémunération des députés et des sénateurs, comme promis dans le budget de février. Ces mesures ont cependant été mises en oeuvre au moyen du projet de loi C-29, et les dispositions à ce sujet ont été supprimées au comité. Mais le traitement des députés, des sénateurs, des membres du Cabinet et du premier ministre sera complètement bloqué durant un an et suivra par la suite la courbe des hausses salariales dans la fonction publique jusqu'à un maximum de 3 p. 100 selon les circonstances.

Aucune de ces mesures ne compromet ni ne compromettra les normes régissant nos programmes de santé et nos programmes sociaux. Grâce à ces mesures, au contraire, notre économie demeurera forte, et nous pourrions continuer de nous payer ces programmes à l'avenir.

J'ai entendu aujourd'hui une députée du Parti libéral, celle de Mississauga-Est, je pense, dire: «Oublions la lutte contre l'inflation. Ne nous soucions pas de l'inflation. Occupons-nous plutôt d'aider ceux qui en ont le plus besoin.»

Mais l'inflation fait davantage tort aux pauvres, aux personnes à revenus fixes et aux clients des banques alimentaires, qu'à n'importe qui d'autre dans la société. Faire baisser le taux d'inflation et le garder faible est tellement important pour ces gens-là. Malgré sa recommandation d'abandonner le combat, nous n'en ferons rien. Nous devons continuer de combattre l'inflation et de nous efforcer d'atteindre les objectifs réalistes que s'est fixés le gouvernement du Canada. Nous avons une façon équilibrée et prudente de veiller à ce que le déficit n'augmente pas cette année par rapport à l'année dernière. C'est difficile à faire pendant la période de récession économique que nous traversons et dont nous sommes en train de sortir, bien que lentement. Nous voyons effectivement la lumière au bout du tunnel.